



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2016

Le mercredi 18 janvier 2017 à 19h00, à l'espace des Saints Anges situé au 272 avenue de Mazargues – 13008 MARSEILLE, le président Jean-Claude GRAND déclare ouverte l'Assemblée Générale ordinaire et remercie les présidents de clubs et les membres du Comité Directeur d'être présents (21 Clubs présents ou représentés soit 1933 Voix – liste annexée au présent P.V.).

Assemblée Générale Ordinaire :

Approbation du procès-verbal de l'AG 2015 : adopté à l'unanimité.

A. Rapport moral fait par le président.

On observe une légère augmentation du nombre de licenciés par rapport à l'année précédente : 56 licenciés de plus dans le département répartis comme suit :

- 1 282 de moins de 18 ans
- 1 195 de plus de 18 ans
- 41 licences familles

Vu la population du département et le nombre de pratiquants, la marge de progression est encore importante.

B. Rapport d'activité fait par le président.

1. La formation

Le comité ne touche plus de subvention du CNDS au titre de l'aide à la formation, nous ne pouvons donc plus aider financièrement les clubs. La ligue régionale est l'interlocuteur privilégié en matière de formation.

2. La salle fédérale d'escalade

Les travaux de rénovation de BAG ont pris fin en octobre et la salle a ré ouvert ses portes le 3 novembre 2016.

La co gestion de BAG avec le BMC, qui a été entérinée par l'AG Extraordinaire du 29 juin 2016, se passe très bien, les salariés du club ainsi que son président s'investit pleinement dans la salle.

La fréquentation de BAG est pour l'instant bonne et nos clients sont dans l'ensemble plus que satisfait des nouvelles installations, dont le suivi du chantier a été mouvementé.

Les travaux ont été payés dans leur intégralité, nous avons pu compter sur le soutien du national qui nous a versé une avance de 75 000 euros afin de faire face aux dépenses. Nous attendons donc le paiement de nos différentes subventions.

3. Sites naturels

Un salarié du CD est mobilisé pour s'occuper de la gestion des sites naturels, il s'agit de Vincent VILMER employé en CDI à temps partiel, 26 heures. Vincent a quitté ses fonctions au sein du Comité le 31 décembre 2016, par le biais d'une rupture conventionnelle. Les réglementations en vigueur imposaient la présence d'une deuxième personne lors de tout travaux en falaises, personne que le Comité ne pouvait par engager.

La part financière consacrée aux sites naturels est une partie importante du budget du CD, puisqu'il s'agit d'une priorité pour nous. Une partie du budget provient de la vente des topos et des subventions.

Nous avons demandé une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de la sécurisation des voies d'escalade existantes sur différents sites. Le Conseil Départemental nous a donc octroyé une subvention d'investissement d'un montant de 13 000 euros. Le CNDS nous verse également une subvention de 9 000 euros pour les sites naturels mais qui reste cependant minime par rapport aux dépenses engendrées.

Cette année, nous sommes intervenues, entre autre, sur les sites :

- Tarascon, Vallon de la lèque et Aureille avec le club Gravies Cimes,
- St Rémy, Mont Gaussier et le Lac avec le club Roc Alpilles,
- Sainte victoire avec Jean-Noël Roux et Philippe Légier,
- La Cour des Miracles – Ste Baume,
- Site de l'Atome Crochu – Ste Baume,
- Orgon avec le club Esprit Grimpe et Jean Goussin,
- Château-neuf les Martigues avec le club Gignac Escalade,
- Sur les voies du Cap Canailles avec Fernando Ferraira,
- Sur les sites des Calanques avec le CAF Marseille, Gwenaël Drouot, Samuel Guillaume et bien d'autres !

Les autres actions pour les falaises sont :

- Participation aux nombreuses concertations des gestionnaires des espaces naturels sensibles (Parc Naturel des Calanques, ONF, Parc Naturel Régionale

des Alpilles et Ste Baume, Grand Site Ste Victoire, comité de gestion d'APB...)

- Réalisation de tests sur les amarrages des Calanques en partenariat avec l'ENSA.
- Mise en place des panneaux avec le CEN PACA afin de limiter l'escalade dans le Vallon du Grand Guargo à Chateauneuf les Martigues) pour ne pas compromettre la nidification des rapaces.
- Aide à la création du topo des calanques,
- Amélioration des sentiers d'accès aux voies d'escalade des Calanques avec le PNC, l'OBF et les Excursionnistes Marseillais.

4. Contrôle de l'Urssaf

Le 2 novembre 2016, le Comité a eu un contrôle de l'URSSAF sur les années 2013 et 2014. Malgré deux dépenses sans justificatifs intervenus en 2012 (compétition et mur mobile), nous venons de recevoir le rapport final du contrôle qui n'a soulevé aucune irrégularité.

5 - Compétitions

Le 4 décembre 2016 a eu lieu le championnat départemental de bloc à la salle Grimper à Aix Les Milles. Le championnat a regroupé 111 participants et nous avons pu apprécier la qualité d'ouverture des blocs et le niveau des compétiteurs.

Pour la réussite de ce championnat nous pouvons remercier le club AS Grimper ainsi que les membres du Bureau qui se sont occupés de l'organisation de la compétition.

Le championnat départemental de difficulté aura lieu sur 2 dates :

- Le 5 février 2017 à la salle d'escalade de Roquevaire pour les catégories minimes, cadets et juniors.
- Le 19 mars 2017 à BAG pour les catégories seniors, juniors sur classés et vétérans.

Pour la coupe des minots qui a connu un franc succès en 2016, elle est reconduite en 2017. Merci aux divers clubs organisateurs.

6- Nouveaux Statuts

Dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 avril 2016 à Strasbourg, ont été votés et validés les nouveaux statuts fédéraux, le règlement intérieur et les statuts types des ligues et comités territoriaux.

De ce fait, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 2016, nous avons adopté ces nouveaux statuts.

- Elle s'applique sur tout le territoire
- Création de ligues régionales : la ligue PACA
- Création de comités territoriaux : le CT13

Pour 2017 : établir une convention de coopération territoriale entre le comité et la ligue, dans le cadre d'une stratégie territoriale de développement des activités fédérales.

5. Subventions

Nous avons reçu au titre de l'année 2016 les subventions suivantes :

- 10 400 euros de l'Hôtel du Département 13 pour le fonctionnement général du Comité
- 15 060 euros du CNDS pour l'organisation et les déplacements en compétition (4060 €) ; la sécurisation et l'équipement des voies en sites naturels (9 000 €) ; et découverte de l'escalade (2000 €).
- 10 700 € de l'Hôtel du Département 13 pour la mise en sécurité de certaines voies en sites naturels (pack sécurité).
- 13 000 € de l'Hôtel du Département 13 pour la mise en sécurité de certaines voies en sites naturels (pack sécurité).

Nous allons, en 2017, débloquer les subventions consacrées à la rénovation de BAG à hauteur de 123 000 euros.

C. Rapport financier.

Le bilan comptable a été réalisé par le Cabinet d'Expertise comptable Jocelyne BATTISTA qui constate un déficit de 15 348 euros, un mieux par rapport à la situation comptable de 2015. Malgré le déficit, Madame BATTISTA trouve une gestion relativement saine dans la mesure où le CD n'a pas de dette. Les dépenses ont été restreintes au mieux cette année, et concerne uniquement les rémunérations et charges du personnel ainsi que l'achat de matériel et la rémunération de prestataire pour l'entretien et le rééquipement des falaises.

Il va donc falloir affecter une partie du fond de réserve afin de compenser le déficit. Quitus est donné au trésorier à l'unanimité.

Nous espérons tendre vers un résultat comptable positif pour 2017, puisque BAG a ouvert en novembre 2016 et la nouvelle édition des topos des calanques sortira le 11 février 2017. De nouvelles recettes devront donc apparaître en 2017.

Le budget prévisionnel 2017 a été voté : unanimité pour, pas de vote contre et pas d'abstention.

D. Vote sur le montant de la cotisation Départementale 2017/2018

Actuellement ce prélèvement est de 2,50 € par licencié

Le président et son Bureau propose pour 2017/2018 de garder inchangé ce montant ou de l'augmenter. A l'unanimité il est décidé que la part départementale sur le prix de la licence 2017/2018 augmentera de 1 euros, soit 3.5 euros.

E. ELECTIONS

1. Election du comité directeur

Au cours de cette AG, conformément au titre III des statuts du comité, s'est déroulée l'élection des membres du comité directeur, 18 postes étaient à pourvoir 7 femmes et 11 hommes.

Seuls les représentants des clubs dûment désignés votent.

Chaque club à un nombre de voix égale au nombre de licences délivrées au 31/08/2016

Monsieur Georges Tuscan a été désigné scrutateur.

21 clubs (sur 39) étaient présents ou représentés, soit 1933 voix (sur un total de 2518 voix).

Les 11 candidats (hommes ou femmes) au Comité directeur ont été tous élus à l'unanimité et sont :

- **BERNARD André d'Auriol Aventure (1933 voix)**
- **DEWILDE Marc de Roqvertical (1933 voix)**
- **FERREIRA Fernando de Progression Verticale (1933 voix)**
- **GAUBERTI Patricia du GUMS (1933 voix)**
- **GOUSSIN Jean d'Harmonie Cimes (1933 voix)**
- **GRAND Jean-Claude de roqvertical (1933 voix)**
- **JARTON Philippe de Miragrimpe (1933 voix)**
- **LUPO Matthieu de Progression Verticale (1933 voix)**
- **PRIVAT Bernard du BMC (1933 voix)**
- **ROCHER Isabelle du SMUC (1933 voix)**
- **SLAMTI Christine de l'AS Grimper (1933 voix)**

2. Election du président

Conformément au titre IV des statuts du comité, s'est déroulée l'élection du président

Le nouveau comité directeur s'est ensuite retiré et choisi de présenter Jean Claude GRAND comme candidat à la présidence. Ce dernier a présenté devant l'AG ses perspectives et ses axes d'actions stratégiques pour 2017/2021.

En interne :

- Défendre et entretenir notre patrimoine naturel d'escalade
- Augmenter le nombre des licenciés
- Améliorer notre circuit de compétition et l'aide aux compétiteurs
- Faire connaître notre salle fédérale d'escalade « La Boite à Grimpe »

En externe : Etablir une convention de coopération territoriale entre le Comité et la Ligue, en effet sur ces 4 dernières années les licenciés des Bouches du Rhône ont donné environ 40000 euros à l'ancien Comité Régional Provence-Alpes, pour quelle retour ? De ce fait, une convention s'impose...

De part sa population (plus de 2 millions d'habitants), de part son patrimoine d'escalade (des dizaines de milliers de longueurs), de part son nombre de grimpeurs et de part ses résultats en compétition le département des Bouches du Rhône est un grand et gros département, de ce fait son Comité Territorial FFME se doit d'être écouté et respecté, mais nous devons nous aussi être à l'écoute de nos voisins territoriaux.

Jean Claude GRAND a été élu à l'unanimité comme président du Comité Territorial des Bouches du Rhône.

3. Election du bureau

Conformément au titre IV des statuts du comité, s'est déroulée l'élection du bureau

Après l'élection du président le comité directeur a élit en son sein le bureau

Les membres du bureau sont :

- **Jean-Claude GRAND, président**
- **André BERNARD, vice-président**
- **Isabelle ROCHER, trésorière**
- **Marc DEWILDE, secrétaire**
- **Bernard PRIVAT, vice-secrétaire**

**E. Election des représentants à l'AG nationale de Noisy-le-Grand
les 25 et 26 mars 2017.**

Le CT 13 disposera de 2518 voix avec 3 représentants.

Les trois représentants désignés par l'AG sont :

- Jean Claude GRAND
- Isabelle ROCHER
- Marc DEWILDE

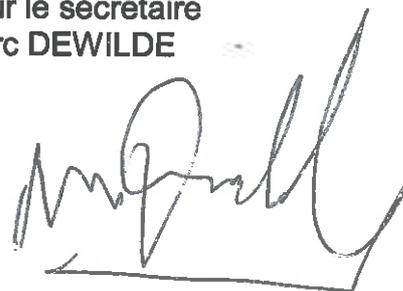
Deux candidats suppléants sont proposés par l'AG : Patricia GAUBERT! et Vincent VILMER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00, une petite collation est servie aux participants.

Pour le Président
Jean Claude GRAND



Pour le secrétaire
Marc DEWILDE



ANNEXE

Les clubs présents – nombre de voix

- Amitié Nature La Ciotat représenté par Alain Alosi: 13 voix
- Harmonie Cimes, Gravie Cimes et Roc Alpilles, représentés par Jean Goussin : 118, 114 et 74 voix
- USPEG représenté par Georges Tuscan : 43 voix
- AS Grimper représenté par Christine Slamti : 273 voix
- Mira'Grimpe et Esprit Grimpe représenté par Philippe Jarton : 100 et 58 voix
- Le BMC et la MJC Jacques Prevert représenté par Bernard Privat : 196 et 92 voix
- Escalade Club Salonais représenté par Gall Tamassy : 22 voix
- Progression Verticale et Aventure Soubeyrane représenté par Matthieu Lupo : 172 et 31 voix
- Le SMUC, Culture Grimpe et Gignac Escalade représenté par Isabelle Rocher : 110, 58 et 43 voix
- Roqvertical, Escalade club Aubagnais et Provence Ascension représenté par Marc Dewilde : 83, 42 et 51 voix
- Le Gums représenté par Gauberti Patricia : 149 voix
- Auriol Aventure représenté par André Bernard : 91 voix

21 clubs pour 1933 voix